Chiffres, faits et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **27 (1947)**

Heft 4

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

Importation

APPEL D'OFFRES. — *Poissons d'eau douce*. Nous signalons, à toutes fins utiles, qu'un avis paru au J. O. du 9-3-47 a fixé au 25-3-47 l'échéance du délai pendant lequel pouvaient être présentées les demandes d'autorisation d'importation.

Exportation

HARICOTS. — Le J. O. du 7-3-47 a publié un avis aux exportateurs ouvrant un contingent d'exportation de 60 tonnes de haricots de semences de diverses variétés. Les exportateurs intéressés ont dû adresser avant le 20-3-47 leurs projets d'exportation au Ministère de l'agriculture, service des relations extérieures, 1er bureau, 69, rue de Varenne, Paris (7e) et déposer dans le plus bref délai leurs demandes d'autorisation d'exportation au service central des licences.

FRUITS ET LÉGUMES. — Il est recommandé aux exportateurs de produits agricoles, spécialement de fruits et légumes, de faire connaître leurs possibilités d'exportation le plus tôt possible, au Centre national du commerce extérieur, service professionnel agricole, 38, cours Albert 1er, téléphone : Ely. 13. 49.

TARTRE. — Le J. O. du 22-3-47 publie un avis aux exportateurs ouvrant un contingent à l'exportation de 5.000 tonnes de *tartre* à 60° AT, et un autre contingent de 1.000 tonnes de tartre titrant minimum 70° bitartre de potasse. Les exportateurs intéressés doivent soumettre jusqu'au 31-3-47 leurs projets d'exportation au Ministère de l'agriculture, direction des affaires économiques, 1er bureau, 69, rue de Varenne, Paris, en y joignant :

— un relevé de leurs exportations en 1936, 1937, 1938.

— un relevé de leur chiffre d'affaires en produits tartreux en 1946.

ARBRES FRUITIERS. — Un autre avis aux exportateurs paru au même J. O. indique que les exportations de *plants de cerisiers*, *merisiers* et *pruniers myrobolans* seront refusées ; par contre les demandes d'exportation de *plants de cognassiers* et de *pruniers Saint-Julien* du diamètre 3/5 ou 4/6 pourront être acceptées.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES LICENCES. — Le J. O. du 19-3-47 publie un avis aux exportateurs, ramenant à trois mois le délai de validité des licences d'exportation et des engagements de change, en vue de contrôler le rapatriement des devises. Les délais de validité antérieurs seront maintenus pour les licences et les engagements de change visés avant le 20-3-47. Une prolongation de validité de trois mois sera en règle générale accordée automatiquement sur demande accompagnée des 3 exemplaires (ou du seul exemplaire) de la licence antérieure.

Importation-exportation

SERVICE CENTRAL DES LICENCES. — Le J. O. du 13-3-47 publie un avis aux importateurs et aux exportateurs indiquant qu'à partir du 24-3-47 les bureaux du service central des licences fonctionnent à l'Office des changes : 8, rue de la Tour des Dames, Paris (9e). A partir du 17-3-47 les demandes de licences et les correspondances y relatives devront être envoyées ou déposées, nonobstant toutes indications contraires portées sur les imprimés en vigueur ou dans les avis parus aux J. O., à l'adresse suivante : M. le Directeur général de l'Office des changes, sous-direction des licences et autorisations commerciales : 8, rue de la Tour des Dames, Paris (9e).

Office des changes

Un nouveau bureau de l'Office des changes pour viser les engagements de change est ouvert à *Nice* depuis le 3-3-47 à la succursale de la Banque de France, quai des Etats-Unis.

Contrôle sanitaire des végétaux

En complément de la nouvelle que nous avons donnée dans notre revue de mars, nous précisons que jusqu'au 1-7-47 les graines de semences potagères ou semi-potagères, peuvent être importées en France sans visite sanitaire ; la taxe de 5 p. 1000 demeure exigible. En cas d'expédition sous le régime du transit international par fer, le contrôle des produits végétaux peut avoir lieu à Paris et à Lyon.

Ministère de la production industrielle

Le service des machines-outils de ce ministère est transféré du n° 48, boulevard desBatignolles au n° 42, rue de Galilée, Paris (16e) téléphone : Passy 11-91 et 14-97.

Commerce extérieur

Les importations se sont élevées en février à 2.008.005 tonnes pour une valeur de 25.764.091.000 fr. contre 2.106.290 tonnes pour 23.742.518.000 fr. en janvier. Les exportations se montent à 1.160.108 tonnes pour 17.118.517.000 fr. contre 1.047.614 tonnes pour 14.503.957.000 fr. La balance en faveur des importations ressort ainsi à 8.645.574.000 fr. contre 9.228.561.000 fr.

Port

Les travaux de reconstruction du port de Saint-Nazaire qui a durement souffert de la guerre sont pour ainsi dire terminés ; le port est déjà outillé pour assurer un trafic annuel de l'ordre de 2 millions de tonnes. Saint-Nazaire peut recevoir les navires des types « Liberty » et « Victory » et dispose d'un matériel approprié pour la réception des céréales en vrac ou ensachées.

Foire de Bordeaux

Les exposants seront très nombreux et la surface du terrain loué dépasse déjà 4.500 m², soit 40 p. 100 d'augmentation par rapport à 1939. Il est signalé que des manifestations corporatives et des expositions particulières sont à l'étude qui, du 22 au 30 juin 1947, augmenteront encore l'attrait de cette présentation agricole et viti-vinicole.

Valeur du franc

Une enquête récente du service de sondage statistique a donné les résultats suivants pour la question : « Croyez-vous à la solidité du franc ? » — oui : 44 p. 100 — non : 32 p. 100 — sans opinion : 24 p. 100. Les réponses négatives se décomposent comme suit : dévaluation : 17 p. 100 — effondrement : 15 p. 100. Par rapport à une enquête faite en septembre 1946, on constate que le nombre de ceux qui ont confiance dans le franc a plus que doublé.

Monnaie

Le J. O. du 21-3-47 précise qu'à partir du 1-4-47 les pièces de 0 fr. 10 et 0 fr. 20 n'auront plus cours légal. Jusqu'au 30-6-47 ces pièces pourront être échangées contre un montant correspondant en monnaie ayant cours légal auprès du receveur central des finances, des trésoriers payeurs généraux, des receveurs et des percepteurs. A partir du 1-4-47 toutes les sommes à recevoir ou à payer par l'Etat seront arrondies au franc le plus voisin, les fractions supérieures à 0 fr. 50 étant portées au franc supérieur.

Chambre de Commerce Internationale

Cette Chambre a tenu, du 24-3-47 au 2-4-47, une série de réunions pour exprimer l'opinion des milieux économiques sur le projet de chartre de la conférence du commerce et de l'emploi des nations unies. Les propositions exprimées seront soumises sous forme de rapports à la commission préparatoire de l'O. N. U. Parmi les sujets à l'ordre du jour figurent notamment un code de traitement équitable pour les placements à l'étranger, des projets de résolution sur l'étatisme dans la production et le commerce, la politique fiscale, les dommages de guerre, l'amélioration des services postaux, l'arbitrage commercial.

Importation

LAIT CONDENSÉ. — L'Office fédéral de guerre pour l'alimentation rappelle qu'une autorisation d'importation est requise pour le lait condensé. Les demandes sont à adresser à la section du lait et des produits laitiers de l'office précité : Effingerstrasse 21, Berne.

Droits de douane

Une décision du département des finances et des douanes du 19-2-47 assujettit à une tare additionnelle de 15 p. 100 du poids net, les *fruits et les baies* du n° 30 du tarif des douanes, importés en vrac en wagon.

Les F. O. S. C. des 10 et 11-3-47 publient des modifications du tarif des douanes concernant entre autres : *les fils simples, les rubans isolants, la paraffine, les huiles minérales, de goudron et résineuses.*

Commerce extérieur

Les importations se sont élevées en février à 406.700 tonnes pour une valeur de 311,8 millions de fr. s. contre 499.460 tonnes pour 330,4 millions de fr. s. en janvier.

Les exportations se montent à 34.330 tonnes pour 250, 3 millions de fr. s. contre 31.150 tonnes pour 238,9 millions de fr. s. en janvier.

La balance en faveur des importations ressort ainsi à 61,5 millions de fr. s. contre 91,5 millions en janvier.

Impôts

Les impôts perçus en 1946 ont rapporté à la Confédération la somme de 1.209 millions de fr. s. Si l'on ajoute l'impôt anticipé et les droits de douane, on constate que la Confédération a encaissé environ 1.480 millions de fr. s.

Emprunt

Le Conseil fédéral a décidé d'émettre un emprunt fédéral de 3 p. 100 de 75 millions et un emprunt fédéral de 3 1/4 p. 100 de 75 millions de francs. Ces 2 emprunts serviront à la conversion partielle de l'emprunt de défense nationale 1940, dénoncé au remboursement pour le 15-3-47. La F. O. S. C. du 3-3-47 donne toutes les précisions nécessaires concernant ces 2 emprunts.

Revenu national

Le revenu net provenant du travail a atteint en 1946, environ 8.300 millions de fr. s., c'est-à-dire plus du double qu'en 1939. Le revenu net du capital ne s'est accru, pendant la même période, que de 39 p. 100 seulement et s'établit à 3.200 millions de francs.

Police des étrangers

Le Conseil fédéral a pris un arrêté modifiant les prescriptions sur la police des étrangers qui entrera en vigueur le 20-3-47 pour une durée de trois ans.

L'article 1er dit que les étrangers peuvent être autorisés à séjourner durablement en Suisse lorsque leur âge, leur santé, ou d'autres circonstances particulières semblent le justifier. Les cantons peuvent leur délivrer une autorisation de séjour, même s'ils ne possèdent pas de pièce de légitimation de leur pays d'origine. Si cette autorisation est refusée, une décision d'internement sera prise.

L'article 2 relève que lorsque des étrangers, soumis jusqu'ici aux dispositions spéciales sur les émigrants et les réfugiés, ne sont pas astreints à partir prochainement, bien qu'un séjour durable en Suisse n'entre pas en ligne de compte, leurs conditions de résidence peuvent être réglées selon les dispositions de la loi si un canton est disposé à leur accorder une autorisation de séjour.

Selon l'article 3 les émigrants étrangers qui bénéficient d'une tolérance ou qui sont internés en tant que réfugiés doivent prendre toutes les mesures nécessaires en vue de rentrer dans leur pays le plus tôt possible. Les réfugiés sont hébergés en résidence privée le plus souvent, ou, sinon, placés dans des homes ou dans des camps. Les émigrants et les réfugiés peuvent être autorisés à exercer une activité lucrative, avec l'accord des cantons si rien d'important ne s'y oppose. Si la situation du marché du travail l'exige, ils peuvent être astreints à un travail approprié.

Transports

Les C. F. F. étudient une revision systématique des tarifs. Dès le 1-4-47, diverses améliorations portent sur l'abonnement de vacances ; les billets de familles, et les abonnements à demi-tarif sont également plus avantageux. A partir de 1948, les surtaxes pour trains directs seront supprimées et les tarifs seront plus fortement dégressifs pour les grandes distances.

Fabriques

Le nombre des fabriques a continué à augmenter en 1946. Cette augmentation est de 758 unités, ce qui porte leur chiffre à 10.478 contre 8.334 en 1939.

Négociations économiques

SUISSE GRANDE-BRETAGNE. — Les négociations qui avaient commencé à Berne le 24-2-47 se sont terminées le 1-3-47. Les 2 délégations examinèrent l'évolution probable des échanges commerciaux et du service des paiements pour la période 1947-1948. Les paiements de la zone sterling en Suisse continueront vraisemblablement à se présenter en excédent, mais on a de bonnes raisons pour admettre que la balance des comptes marquera un redressement par rapport à l'année 1946-1947, les deux gouvernements se proposant d'intensifier le plus possible les importations en Suisse de marchandises en provenance des pays de la zone sterling. Les deux délégations ont également convenu de prolonger pendant douze mois les mesures de contrôle concernant le tourisme britannique en Suisse. Après rapport à leur gouvernement, il est probable que les 2 délégations poursuivront prochainement leurs pourparlers.

SUISSE-NORVÈGE. — La Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique et la Légation de Norvège à Berne ont convenu de prolonger de quatre mois, soit jusqu'au 30-6-47, l'accord du 1er mars 1946 qui était valable pour une année.

SUISSE-GRÈCE. — Une délégation suisse est partie le 10-3-47 pour engager à Athènes des négociations en vue de l'établissement d'un nouveau statut commercial entre les deux pays. La délégation suisse est présidée par M. Troendle, délégué aux accords commerciaux.

SUISSE-TCHÉCOSLOVAQUIE. — Un accord a été conclu à Berne le 8-3-47 entre les représentants des 2 pays. Cet accord valable pour une année régit aussi bien les paiements commerciaux que les paiements de nature non commerciale. Vu l'évolution favorable des échanges, le programme des livraisons réciproques a été considérablement étendu. La Tchécoslovaquie fournira de plus importantes quantités de : sucre, produits agricoles, ouvrages en verre, briques, porcelaines, coke, articles en métaux, machines, papier, textiles, chaussures, produits chimiques. La Suisse livrera notamment des instruments et appareils, des couleurs, produits auxiliaires pour l'industrie textile, médicaments, textiles, montres et produits agricoles. L'accord prévoit le transfert du produit des capitaux suisses placés en Tchécoslovaquie et des possibilités de transfert en faveur des rapatriés suisses.

SUISSE-ROUMANIE. — Le 4-3-47 un nouvel accord a été signé avec la Roumanie, valable jusqu'au 30-6-47. La Roumanie fournira de la viande de porc, du bois, des carburants, des œufs. La Suisse livrera ses principaux produits d'exportation et d'agriculture. La taxe de péréquation sera supprimée et les prix des produits roumains fixés en francs suisses. Le service des paiements continuera de s'effectuer par la voie du clearing. La F. O. S. C. du 8-3-47 publie le texte de cet accord.

Suisses à l'Etranger

Nous signalons à nos membres suisses que la Nouvelle société helvétique dispose à Klosters-Dorf (Grisons) d'une maison de vacances : l'hôtel Albeina, destinée à accueillir pendant toute l'année les Suisses de l'étranger qui doivent passer leurs vacances en Suisse. Ils y trouveront tout le confort d'un hôtel moderne et bien aménagé, une nourriture de choix et de qualité, à un prix qui défie toute concurrence. Klosters est situé à 1.200 mètres d'altitude dans la vallée du Prâtigau, l'un des plus beaux sites de notre pays, à 10 kilomètres environ de Davos, et à proximité des admirables champs de ski de la Parsenn et d'un choix incomparable d'excursions estivales.

Radiodiffusion

Après son message du 3-1-47 concernant l'agrandissement de l'émetteur de Beromünster, le Conseil fédéral vient de présenter aux Chambres un programme d'agrandissement de l'émetteur de Sottens. Les installations actuelles en service depuis douze ans sont maintenant insuffisantes. L'administration des P. T. T. a déjà commandé une nouvelle installation dont une partie sera livrée en 1947. Les frais de construction, à couvrir par le produit des taxes de concessions, sont estimés à 1,24 millions de fr. s.

Conférence économique mondiale

Le 10-4-47 s'est réunie à Genève la commission préparatoire pour la prochaine conférence économique mondiale qui se tiendra cet automne ou au printemps 1948, en une ville qui n'est pas encore fixée. 18 Etats sont représentés à cette conférence organisée par l'O. N. U. La Suisse y a envoyé un observateur.

Finances fédérales

La Commission d'experts pour la réforme des finances fédérales a siégé récemment à Locarno. Elle aurait abandonné le projet d'impôt sur le capital et décidé de maintenir l'impôt pour la défense nationale et l'impôt sur le chiffre d'affaires, lequel comprendrait un impôt nouveau sur les boissons. Les subventions et le budget militaire seraient réduits, concurremment à une réforme de l'amortissement de la dette.

Automobiles

Importation en 1946 :

	Pièces	Valeur en fr. s.
Total	11.433	58.638.683
U S. A.	3.857	21.256.926
Angleterre	3.781	19.757.091
France	3.350	14.721.079
Italie	458	749.984
Allemagne	148	922.034
Tchécoslovaquie	69	393.257

Effectif des véhicules à moteurs au 30-9-46 : automobiles : 62.972, autocars : 1.304, transformables : 295, camions : 14.640, camionnettes : 10.913, voitures spéciales : 1.181, tracteurs industriels : 1.153, motocyclettes : 28.815.

Total des véhicules à moteur : 121.273. En juillet 1946, le total n'était que de 108.397 ; en 1939 il y avait 126.896 véhicules en Suisse.

Il y a actuellement 1 véhicule à moteur (motos comprises) pour 38 habitants, ou 1 automobile (camions compris) pour 49 habitants.

Prix des voitures (au salon de Genève).

Angleterre			France			Italie			U. S. A.		
	CV	fr. s.		CV	fr. s.		CV	fr. s.		CV	fr. s.
Austin	4,5	7.490	Peugeot 202	5,8	7.500	Fiat 500	3,2	5.000	Ford	4,7	6.250
MG	6,4	10.000	Renault Juva	5,1	6.980	Fiat 1100	5,6	9.100	Ford V 8	11,3	11.100
Bristol	10,0	32.000	Rovin	1,5	3.350	Lancia Aprilia	7,6	16.800	Buick	20,7	17.400
Bentley	21,7	53.000	Citroen 11	9,8	9.750	Alfa Roméo	12,5	42.000	Cadillac	28,9	21.250
Rolls Royce	21,4	65.000	Citroen 15	14,6	14.500				Chevrolet	18,1	12.150
			Delahaye 135 M-S	18,1	32.200				Ford V 8	20,0	12.450
			Talbot Lago-Record	22,9	38.400				Packard Super-Clipper	23,6	19.200
									Plymouth	18,2	13.650

FRANCE-SUISSE

Avis à nos membres

A partir du 1er avril 1947, le Bureau en Suisse de la Chambre de Commerce Suisse en France reprend son activité. A la suite d'une entente avec l'OSEC, ce Bureau travaillera en contact étroit avec ledit Office.

Chambre de commerce Suisse en France

Section de Lyon

L'Assemblée générale de notre section de Lyon s'est tenue, en présence de M. Carl J. Burckhardt, ministre de Suisse en France, de M. Henri Charles, consul général de Suisse à Lyon, de M. Roger Liengme, consul de Suisse à Annecy, de M. Jacques Muller, président d'honneur de la section, de M. Jacques Boitel, directeur général de notre compagnie, de nos correspondants à Saint-Etienne, Faverges et Grenoble, et sous la présidence de M. Edouard Barbezat, le 27 mars 1947.

Après un exposé fort applaudi de M. le Ministre Burckhardt sur les relations économiques franco-suisses, et une courte allocution de M. Boitel, M. Emile Duperrex, rédacteur au journal de Genève et sous-directeur à la Banque populaire suisse, traita, en une brillante conférence, de ce sujet : « le franc suisse, sa fonction internationale ».

Section de Marseille

L'Assemblée générale de notre section de Marseille s'est tenue, en présence de M. Henri Voirier, consul de Suisse à Marseille, de M. Dufour, représentant la Chambre de Commerce de Marseille, de M. Keller, président de la Société pour la défense du commerce et de l'industrie, de M. Dumaine, directeur commercial du réseau méditerranéen de la S. N. C. F. de M. Jacques Boitel, directeur général de notre compagnie, et sous la présidence de M. Louis Bovet, le 28 mars 1947.

Après lecture du rapport d'activité par M. Bovet, M. Emile Duperrex répéta, pour le plus grand plaisir de ses auditeurs, la conférence qu'il avait tenue la veille à Lyon.

Foire de Bâle

Durant toute la durée de la Foire, des places de chemins de fer seront réservées dans le train quittant Paris à 22 h. 30 pour arriver à Bâle à 8 h. 50. Il y aura chaque jour 6 places de 1re classe et 16 de 2e classe dont les visiteurs de la Foire pourront s'assurer la location auprès de l'Office suisse du tourisme, 37, boulevard des Capucines.

Trafic frontalier

La Commission franco-suisse pour la mise en vigueur de l'arrangement du trafic frontalier entre les 2 pays, s'est réunie à Bâle les 6 et 7 mars sous la présidence de M. Widmer, vice-directeur à la Direction générale des douanes suisses. La discussion a porté sur les importations de bois et de légumes venant de France ainsi que sur différentes questions du mode de paiement dans le trafic frontalier. Les négociations ont été conduites dans un esprit d'entente réciproque et se sont terminées d'une manière satisfaisante pour les deux parties.

Conférence

Le 26-3-47, M. Jean Halpérin, chargé de cours à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, a donné une conférence à Paris au Conservatoire national des Arts et Métiers sur *l'assurance en Suisse*. Cette causerie ouvre un cycle de conférences organisées par l'École nationale d'assurance, de fondation récente où des spécialistes français et étrangers rendront compte des expériences faites dans leur pays.

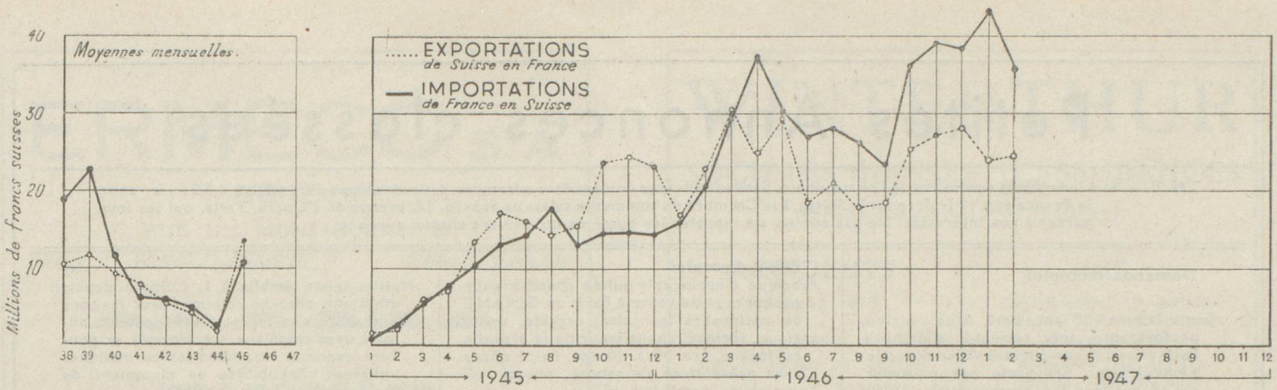

En février 1947 les exportations métropolitaines vers la Suisse se sont élevées à 36, 317 millions de fr. s. et les exportations suisses vers la Métropole à 24,478 millions de fr. s. ; solde en faveur de la Métropole : 11,839 millions de fr. s.

Pour la même période les exportations de l'Union française vers la Suisse se sont élevées à 2,158 millions de fr. s. et les exportations de la Suisse vers l'Union française à 2,948 millions de fr. s. ; solde en faveur de la Suisse : 0,790 millions de fr. s.

TARIFS POSTAUX FRANCAIS

FRANCE ET UNION FRANÇAISE

Les tarifs intérieurs ont été modifiés le 1-3-47 ; les tarifs pour l'étranger, que nous rappelons ci-dessous, n'ont pas été changés.

1. *Lettres et paquets clos*

	fr. fr.		fr. fr.
Jusqu'à 20 g.	4 50	20 g. à 50 g. .	6 »
50 g. à 100 g. .	8 »	100 g. à 300 g. .	12 »
300 g. à 500 g. .	16 »	500 g. à 1.000 g. .	25 »
1.000 g. à 1.500 g. .	34 »	1.500 g. à 2.000 g. .	40 »
2.000 g. à 3.000 g. .	50 »	Poids maximum : 3 kg.	

2. *Papiers de commerce et d'affaires*

Factures, relevés de comptes ou de factures, bordereaux notes d'honoraires jusqu'à 20 g.. . . . . 3 50

3. *Cartes postales*

Simples 3 50
Illustrées avec 5 mots au plus. 2 50

4. *Imprimés et paquets non clos*

Jusqu'à 20 g.	1 30	20 g. à 50 g. .	2 50
50 g. à 100 g. .	4 »	100 g. à 300 g. .	8 »
300 g. à 500 g. .	12 »	500 g. à 1.000 g. .	20 »
1.000 g. à 1.500 g. .	25 »	1.500 g. à 2.000 g. .	30 »
2.000 g. à 3.000 g. .	40 «		

Imprimés jusqu'à 20 g. déposés par liasses de 1.000. . 1 »
Imprimés dits urgents, supplément 1 20
Poids maximum : 3 kg.

5. *Exprès-postaux*

Taxe supplémentaire de distribution :
a) objet distribuable sur le territoire d'une commune pourvue d'un service de distribution . . . . . 18 »
b) objets distribuables dans toute autre commune. . . 36 »

6. *Recommandés*

Chiffres 1, 3, valeurs déclarées . . . . . 9 »
Autres objets . . . . . 7 »

7. *Correspondances pneumatiques*

(Paris, banlieue de Paris et Marseille)

1° Cartes et enveloppes simples :
jusqu'à 7 g. 13 50
Au-dessus de 7 g. et jusqu'à 15 g. . . . . 16 »
Au-dessus de 15 g. et jusqu'à 31 g. (poids maximum) . 19 »

2° Cartes avec réponse payée :
Jusqu'à 7 g. . . . . 27 »

ÉTRANGER

1. *Poste* fr. fr.

Jusqu'à 20 g.. . . . . 10 »
Au-dessus, ajouter 6 fr. par 20 g.
Poids maximum : 2 kg.

2. *Papiers d'affaires*

Jusqu'à 250 g. . . . . 10 »
Au-dessus, ajouter 2 fr. par 50 g.
Poids maximum : 2 kg.

3. *Echantillons*

Jusqu'à 100 g. . . . . 4 »
Au-dessus, ajouter 2 fr. par 50 g.
Poids maximum : 500 g.

4. *Imprimés*

Jusqu'à 50 g.. . . . . 2 »
Au-dessus, ajouter 2 fr. par 50 g.
Poids maximum : 500 g.

5. *Exprès*

20 fr. en sus de la taxe ordinaire.

6. *Recommandés*

10 fr. en sus de la taxe ordinaire.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Lyon	12 avril au 21 avril 1947	Foire de Lyon.
Bâle	10 avril au 17 avril 1947	Foire de la fourrure.
Bâle	12 avril au 22 avril 1947	Foire de Bâle.
Paris	10 mai au 26 mai 1947.	Foire de Paris.
Genève	14 mai au 2 juin 1947	Foire de produits italiens en Suisse.
Lausanne	24 mai au 1er juin 1947	Exposition suisse de l'hôtellerie.
Lille	7 juin au 21 juin 1947.	Foire de Lille.
Bordeaux	15 juin au 30 juin 1947.	Foire de Bordeaux.
Casablanca	21 juin au 6 juillet 1947	Foire internationale.
Lausanne	13 septembre au 28 septembre 1947	Comptoir suisse.
Marseille	13 septembre au 23 septembre 1947.	Foire internationale.
Lugano	4 octobre au 19 octobre 1947	Fiera svizzera.
Saint-Gall	9 octobre au 19 octobre 1947	Olma (Foire de l'agriculture).